



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la Côte-d'Or  
**COMMUNE DE THOREY EN PLAINE**  
42 Route de Dijon  
21 110 THOREY EN PLAINE  
Tél : 03.80.79.12.79. / Fax : 03.80.79.12.83.  
E-mail : [mairie@thoreyenplaine.fr](mailto:mairie@thoreyenplaine.fr)

## CRL

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2019 À 18h30

Présents: G. BRACHOTTE / P. BERTHIOT / N. CHEVASSON / P. CATTEAU / F. COTTIN / K. CHEDAL / S. GODRIE / J. MORÉ / M-M. PLATHEY / J-J. VIGOT.

Procurations : S. BONIN (proc. J-J. VIGOT), M-J. JACQUIER (proc. P.CATTEAU), S. PELLETIER (proc. F.COTTIN), G. ROBERT (proc. G. BRACHOTTE).

Absents excusés : E. RIONDET.

Secrétaire : S. GODRIE

Convocation adressée le : 27 juin 2019

La séance est ouverte à 18h30, sur proposition du Maire, Madame GODRIE est nommée secrétaire de séance. Monsieur le Maire demande d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 mai 2019, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ce compte-rendu.

L'Ordre du jour est également validé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

#### **1) Accords locaux Conseil Communautaire**

Dans la perspective des élections municipales en 2020, les communes et leur intercommunalité devront procéder au plus tard le 31 août 2019 à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire selon les dispositions prévues à l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ce délai leur permet de rechercher un accord local, mais aussi de prendre en compte l'évolution des populations ainsi que la création de communes nouvelles, par exemple.

Les communes devront se prononcer, par délibération, sur un accord local selon les conditions de majorité qualifiée : 2/3 au moins des conseils municipaux représentant 50% de la population totale ou 50% au moins des conseils municipaux représentant 2/3 de la population totale. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au 1/4 de la population des communes membres.

Le nombre total de sièges que comptera l'organe délibérant de L'EPCI ainsi que celui attribué à chaque commune membre lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux sera constaté par arrêté du préfet au plus tard le 31 octobre 2019.

A défaut d'accord local, la composition du conseil communautaire s'effectuera selon des règles dites « de droit » (répartition proportionnelle selon la règle du tableau prévue à l'article L.5211-6-1, chaque commune dispose d'au moins un siège, aucune commune ne dispose plus de la moitié des sièges, des dispositions spécifiques concernent certaines catégories d'EPCI).

Lors d'une conférence des Maires à la communauté de communes, un accord des Maires présents a été trouvé pour proposer un conseil communautaire à 40 délégués.

Le Maire propose de soutenir cet accord sachant que des communes ont déjà prises des positions différentes et remettent de facto en cause cette possibilité. Cela amènera probablement à l'établissement du droit commun et non de l'accord local.

La proposition d'un accord local à 40 membres est validée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **2) Bilan activités GRDF**

Le Maire présente le bilan d'activités de GRDF sur la commune et principalement les grandes données à savoir :

Sur l'année 2018, GRDF compte 233 clients sur Thorey en Plaine, pour une quantité de gaz acheminée s'élevant à 3392MWh. Le nombre de clients connaît donc une évolution alors que les quantités acheminées sont en baisse. La longueur totale des canalisations représente 6.75kms et 9 premières mises en service clients ont eu lieu en 2018 sur notre commune.

### **3) Recrutement Professeur de musique**

Mme CHEDAL, adjointe et en charge de l'école de musique, présente les difficultés rencontrées pour la rentrée 2019 et les décisions compliquées à prendre en l'occurrence le recrutement en prestation de services ou en tant que salarié d'un Professeur de musique et de chant. Le contrat de Madame Adélaïde RAIMONDI n'étant pas renouvelé, il est proposé de procéder à son remplacement et d'autoriser un recrutement ou de réaliser une prestation de services dès le mois de septembre 2019. Le Maire tient vraiment à remercier Mme RAIMONDI pour son travail durant l'année écoulée et pour son honnêteté intellectuelle.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le recrutement d'un nouveau professeur de musique ou d'une prestation de services aux mêmes conditions que l'existant (soit 14 voix).

Mme CHEDAL précise que les inscriptions pour la rentrée 2019-2020 se déroulent en Mairie jusqu'au vendredi 6 septembre 2019.

### **4) Organisation du 13 juillet 2019**

Madame CHEDAL rappelle le déroulé de la soirée et présente au Conseil le devis retenu par la « Commission Fêtes et Cérémonies ». Comme l'année précédente, les repas seront revendus au prix d'achat et l'apéritif offert aux personnes qui auront commandé un repas. La soirée dansante sera animée par Amné'zik.

La commune réglera tous les frais annexes à cette manifestation.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le choix du traiteur ainsi que les tarifs (repas et buvette) qui sont proposés (soit 14 voix).

### **5) Informations des Adjointes et des Délégués Communautaires**

#### **a) Travaux Mairie**

Le Maire informe que les travaux de réhabilitation de la Mairie progressent, la date de planification de fin de chantier est prévue fin août. Le reste du chantier y compris ORVITIS suit son cours et respecte la planification.

#### **b) École de Musique**

Le Maire propose d'augmenter la prestation de service de Madame BESOZZI de 2,5%.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité (soit 14 voix).

#### **c) Marché Gourmand**

Le « Marché Gourmand » hebdomadaire a été inauguré le jeudi 6 juin 2019. Celui-ci rencontre un franc succès. Le Maire précise que les droits de place restent gratuits jusqu'à la fin de l'année 2019, puis payants à partir de janvier 2020. Le prix du mètre linéaire restant à définir.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité (soit 14 voix).

#### **a) Maison de santé**

Le Maire expose l'avancée du projet de maison de santé pluridisciplinaire. En particulier, il explique qu'il a pris attache auprès de la MSA Services pour aider la collectivité à gérer ce projet sachant qu'ils ont déjà une expertise en particulier en ayant accompagné les communes de Sombernon, Pouilly en Auxois et Brazey en Plaine. De plus, il évoque les échanges avec les professionnels de santé et paramédicaux qui ont marqué leur intérêt pour

s'installer dans la MSP. Enfin, le projet a reçu confirmation de son intérêt par l'ARS suite au questionnement par la MSA Services.

### **e) Labélisation du 75<sup>ème</sup> anniversaire des Débarquements et de la Libération**

Le label « 75e anniversaire des Débarquements et de la Libération » a été créé par le ministère des Armées, avec une déclinaison côte d'orientale. Il est destiné à identifier les projets commémoratifs et mémoriels « les plus remarquables ».

Monsieur Jacques MORÉ a posé un dossier présentant l'ensemble des actions faites par la collectivité pour se souvenir de l'histoire. Nous sommes très honorés de faire partie des 4 communes en Côte d'Or et d'avoir été labellisée.

Enfin, Monsieur Jacques MORÉ rappelle que le 26 juillet 2019 aura lieu la commémoration du 75<sup>ème</sup> anniversaire du sacrifice de nos aviateurs alliés, au pied de la stèle du « Bois du Roy ».

À l'issue de cette cérémonie, les personnes qui le souhaitent pourront se recueillir au cimetière intercommunal de Bretenières/Thorey en Plaine où nous déposerons symboliquement une fleur au pied de chaque tombe.

### **6) Informations et questions diverses**

#### **a) Indemnisation suite à des dégradations**

Le Maire notifie le Conseil Municipal que suite à des dégradations commises le 16 juillet 2018 sur notre commune, il avait porté plainte. Le parquet du Procureur de la République a demandé lors de l'audience de rappel à la loi du 14 décembre 2018, des dommages et intérêts au mis en cause. Une indemnisation de 100€ a été attribuée à la commune.

#### **b) Emploi École Maternelle**

Le Maire évoque que suite aux nouvelles inscriptions à l'école maternelle, les effectifs prévisionnels pour la rentrée prochaine ont augmenté pour atteindre presque les 50 enfants, ce qui pourrait entraîner des difficultés de gestion courante avec une seule ATSEM. Le Maire signale qu'il a contacté plusieurs élus pour connaître leur taux d'encadrement en école maternelle. L'encadrement actuel est conforme aux pratiques mais également et surtout aux exigences et aux normes imposées par l'éducation nationale. Cependant, le Maire propose d'envisager de recruter un service civique ou un contrat d'apprentissage CAP Petite Enfance pour venir soutenir le travail de l'équipe et pouvoir proposer un service toujours de qualité aux écoles. Le coût serait approximativement de 10 000 euros.

Le Maire signale qu'aujourd'hui la difficulté est de trouver des personnes susceptibles d'être intéressées.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité (soit 14 voix).

#### **c) Divagation des chiens**

Le Maire fait savoir que plusieurs plaintes concernant la divagation de chiens non tenus en laisse ont été reçues en mairie. Pour faire suite à ces doléances, le Maire informe de la mise en place d'un arrêté municipal visant à réglementer la circulation et divagation des chiens sur notre commune.

#### **d) Régie « Vente de Miel »**

Le Maire porte à la connaissance du Conseil que suite à la vente de miel qui s'est déroulée le samedi 4 mai 2019 par le CMJ, il est nécessaire de créer une « régie » pour faciliter l'encaissement des recettes des prochaines ventes.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité (soit 14 voix).

#### **e) Permanence Madame Fadila KHATTABI**

Le Maire averti le Conseil que Madame Fadila KHATTABI, députée de la Côte-d'Or tiendra une permanence en mairie le samedi 20 juillet 2019 de 8h30 à 10h.

**d) Régie trésorerie, nomination d'un Mandataire Intérimaire**

Monsieur Jacques MORÉ est proposé comme mandataire intérimaire en remplacement de Madame Sarah BARREAU-MONTANDON, pendant toute la durée de son absence.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité (soit 14 voix).

Fin de la Séance à 20h45.

À THOREY EN PLAINE, le 11 juillet 2019



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jacques Moré", is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a vertical line extending downwards from the end.